

A LA TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES

TAXE INSTITUTE PAR L'EPCT

COMMUNAUTE DE COMMUNES : 101 PLAINE LIMAGNE

Bases exonérées sur délibération :  
 Pas de plafonnement institué : >>>>>>>>  
 Coefficient : >>>>>>>>  
 Bases définitives de l'année précédente :  
 Bases prévisionnelles d'imposition : 0

I-COMMUNES DONT LES TAUX TEOM NE SONT PAS EN COURS D'HARMONISATION PROGRESSIVE

ZIP	BASES PREVISIONNELLES	TAUX	PRODUITS ATTENDUS

A CLERMONT-FERRAND, le 20 mars 2018 A , le A , le

Le Directeur Départemental des Finances Publiques, Le Préfet,  
 PATRICK SISCO Le Président,

063-200071199-20180328-CCPL\_2018\_38\_2-DE  
 Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur  
 Réception par le préfet : 12/04/2018  
 Publication : 12/04/2018

A LA TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDRES MENAGERES

TAXE PERCUE PAR L'EPCI EN LIEU ET PLACE D'UN SYNDICAT MIXTE

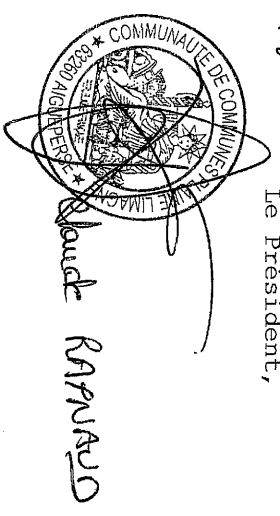
COMMUNAUTE DE COMMUNES : 101 PLAINE LIMAGNE  
 POUR LE SYNDICAT : 001 SYNDICAT DU BOIS DE L'AUMONE

Bases exonérées sur délibération : 0  
 Pas de plafonnement institué : >>>>>>>>  
 Coefficient : >>>>>>>>  
 Bases définitives de l'année précédente : 14 212 868  
 Bases prévisionnelles d'imposition : 14 533 160  
 I-COMMUNES DONT LES TAUX TEOM NE SONT PAS EN COURS D'HARMONISATION PROGRESSIVE

ZIP	BASES PREVISIONNELLES	TAUX	PRODUITS ATTENDUS
CE PLAINE LIMAGNE	14 533 160	12,17 %	1 768 686

A CLERMONT-FERRAND, le 20 mars 2018  
 Le Directeur Départemental des Finances Publiques,  
 PATRICK SISCO

A  
 Figueras, le 28/03/2018  
 Le Président,



COMMUNAUTE DE COMMUNES : 101 PLAINE LIMAGNE

COMMUNES	Zone Intercommun. de Percept.	Zone Infra Communale	BASES D'IMPOSITION PREVISIONNELLES	TAUX VOTE	PRODUIT ATTENDU
001 AIGUEPERSE	01	P	2 167 711		
012 ARTONNE	01	P	631 544		
013 AUBIAT	01	P	606 087		
030 BAS ET LEZAT	08	P	217 210		
033 BEAUMONT-LES-RANDAN	08	P	175 777		
061 BUSSIÈRES ET PRUNS	01	P	246 646		
090 CHAPTUZAT	01	P	323 938		
143 EFFIAT	01	P	632 363		
196 LIMONS	07	P	519 798		
201 LUZILLAT	07	P	710 404		
210 MARINGUES	07	P	2 350 040		
232 MONS	08	P	331 398		
240 MONTPENSIER	01	P	289 327		
295 RANDAN	08	P	1 214 523		
311 SAINT AGOULIN	01	P	200 881		
317 SAINT ANDRE LE COQ	07	P	335 862		
332 SAINT-CLEMENT-DE-REGNAT	08	P	315 905		
333 SAINT-DENIS-COMBARNAZAT	07	P	142 499		
347 SAINT-GENES-DU-RETZ	01	P	316 842		
387 ST PRIEST BRAMEFANT	08	P	611 952		

COMMUNAUTE DE COMMUNES : 101 PLAINE LIMAGNE

1259 TEOM - P

COMMUNES	Zone Intercommun. de Percept.	Zone Infra Communale	BASES D'IMPOSITION PREVISIONNELLES	TAUX VOTE	PRODUIT ATTENDU
400 ST SYLVESTRE PRAGOUILLIN	08	P	791 309		
406 SARDON	01	P	184 429		
432 THURET	01	P	544 330		
446 VENSAT	01	P	380 969		
459 VILLENEUVE LES CERFS	08	P	291 416		

A CLERMONT-FERRAND, le 20 mars 2018

A

, le

A

, le

Le Directeur Départemental des Finances Publiques,

Le Préfet,

Le Président,

PATRICK SISCO